

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle du Conseil, le **lundi 3 octobre 2016 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 6 septembre 2016 et extraordinaire du 26 septembre 2016.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2016-10-A, 2016-10-B, 2016-10-C, 2016-10-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2016-09.
5. Nomination au poste de préposé aux comptes à payer au sein du Service des finances.
6. Nominations des représentants des villes de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain.
7. Renouvellement de l'entente pour services aux sinistrés entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société canadienne de la Croix-Rouge.
8. Renouvellement du contrat SSI-01 concernant la gestion des résidus domestiques dangereux pour l'année 2017.
9. Entente de partage du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien du chemin des Carrières - Plan d'action et budget 2017.
10. Mandat à la firme Dufresne Hébert Comeau inc. - Régularisation de non-conformités - Cour Supérieure du Québec.
11. Acquisition du lot 3 365 525 par la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Mandat au notaire.
12. Acquisition du lot 1 816 978 par la Ville de Mont-Saint-Hilaire et servitude de conservation et de non-construction - Mandat au notaire.
13. Demande d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires ou à temps partiel auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec.

14. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'installation de feux pour piétons - chemin des Patriotes Nord et rue Sainte-Anne.
15. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'installation de feux de circulation - boulevard de la Gare et chemin des Patriotes Nord.
16. Demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - construction d'une nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire.
17. Compte rendu de la réunion ordinaire du 31 août 2016 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
18. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 septembre 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
19. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 septembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
20. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2016-72, 2016-73, 2016-74, 2016-75 et 2015-92.
21. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2016-71.
22. Demande de dérogation mineure 2016-07 concernant le 1160, chemin des Patriotes Nord.
23. Fourniture et livraison de sel de déglacage des chaussées - Union des municipalités du Québec.
24. Octroi d'un mandat d'assistance pour la conception d'un réseau de radiocommunication en mode numérique.
25. Octroi du contrat ING 2016-17 - Rue des Chardonnerets - Prolongement des infrastructures urbaines.
26. Ordre de changement no OC-1 concernant le contrat ING 2016-09 - Travaux de resurfacement de diverses rues de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Questions de l'assistance.
28. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2016 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

2016-343

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 octobre 2016, soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant les points suivants:

- 1.1 Questions de l'assistance;

- 26.1 Participation d'un membre du conseil au concert organisé par La Montée des Arts.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Travaux chemin de la Montagne
M. Marcel Leboeuf	Développement de la zone A-16 – densification - agrotourisme
M. Jacques Morneau	Densification de la zone A-16 Amélioration du viaduc du CN Installation d'un lampadaire - boîtes aux lettres rue Paul-Émile Borduas
M. Henri Gazeau	Participation aux consultations publiques notre MSH 2035 Présentation des mémoires déposés - avant-projet du plan d'urbanisme durable Méthode utilisée - audiences publiques des mémoires déposés
M. Jean-Sébastien Leclerc	Construction d'une école primaire à Mont-Saint-Hilaire - pétition en ligne et marche citoyenne le 23 octobre 2016
M. Pierre Brazeau	Développement de la zone A-16 – densité et mode de développement alternatif Présentation des mémoires déposés - avant-projet du plan d'urbanisme durable
M. Steve Timmins	Préservation des espaces naturels - ancien camping Laurier, zone H-105 et zone A-16
Mme Carole Blouin	Reconnaissance d'un statut particulier pour la zone A-16 Audiences publiques - mémoires déposés dans le cadre du projet du plan d'urbanisme durable

2016-344

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 ET EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 6 septembre 2016 et extraordinaire du 26 septembre 2016 soient et sont approuvés par ce conseil.

2016-345

BORDEREUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2016-10-A, 2016-10-B, 2016-10-C, 2016-10-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2016-10-A, au montant de 5 254 132,01 \$, numéro 2016-10-B, au montant de 1 164,80 \$, numéro 2016-10-C, au montant de 579 830,67 \$, numéro 2016-10-D, au montant de 1 726 196,17 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2016-10, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 29 septembre 2016, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2016.

2016-346

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2016-09

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2016-09 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 29 septembre 2016, soit et est approuvé par ce conseil.

2016-347

NOMINATION - PRÉPOSÉ AUX COMPTES À PAYER - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT la vacance au poste régulier de préposé aux comptes à payer au Service des finances;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Ménard, employée surnuméraire au sein du Service des finances depuis le 5 avril 2011, occupe actuellement ce poste;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 7.03 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, madame Ménard se qualifie pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Annie Ménard au poste régulier de préposé aux comptes à payer, au Service des finances, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 8), et ce, à compter du 4 octobre 2016.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 21 septembre 2016.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 29 septembre 2016.

2016-348

**NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS DES VILLES DE LA COURONNE SUD -
RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, les couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination de huit (8) élus au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (le RÉSEAU);

CONSIDÉRANT le consensus métropolitain qui prévoit que quatre (4) de ces sièges élus vont à la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la Couronne Sud recommandait à l'unanimité, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2016, de diviser la Couronne Sud en deux (2) secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux (2) représentants;

CONSIDÉRANT QU'un consensus se dégage autour des candidatures de mesdames Diane Lavoie et Suzanne Roy dans l'est de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'un consensus se dégage autour des candidatures de messieurs Claude Haineault et Donat Serres dans l'ouest de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, les municipalités locales des couronnes Sud et Nord doivent procéder à la nomination des candidatures consensuelles en adoptant une résolution par leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire propose les candidatures suivantes afin de représenter les municipalités des villes de la Couronne Sud au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (le RÉSEAU):

- Madame Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Beloeil;
- Madame Suzanne Roy, mairesse de la Ville de Sainte-Julie;
- Monsieur Claude Haineault, maire de la Ville de Beauharnois;
- Monsieur Donat Serres, maire de la Ville de La Prairie.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

2016-349

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE - SERVICES AUX SINISTRÉS - LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE la " Lettre d'entente services aux sinistrés " intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, vient à échéance le 18 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le renouvellement de la " Lettre d'entente services aux sinistrés " à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, concernant l'aide aux personnes sinistrées, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Que cette entente soit d'une durée de trois (3) ans, renouvelable automatiquement pour une autre période d'une même durée.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

2016-350

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SSI-01 POUR 2017 - GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX - CRI ENVIRONNEMENT INC.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2014-376, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2014, la Ville de Mont-Saint-Hilaire était déléguée par les municipalités de McMasterville, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloil ainsi que les villes d'Otterburn Park et Saint-Basile-le-Grand, afin de procéder à un appel d'offres commun pour le contrat de collecte et disposition des résidus domestiques dangereux;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-15 adoptée à la séance ordinaire du 12 janvier 2015, par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat SSI-01 pour la gestion des résidus domestiques dangereux à la firme CRI Environnement inc. pour les années 2015 et 2016, avec option de renouvellement pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et villes participantes désirent renouveler ledit contrat pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise le renouvellement du contrat SSI-01 concernant la gestion des résidus domestiques dangereux, pour l'année 2017, à la firme CRI Environnement inc., au montant de 100 527,24 \$, incluant les taxes.

Que le renouvellement dudit contrat est approuvé en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 7 septembre 2016.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-351

ENTENTE DE PARTAGE DU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES CARRIÈRES

CONSIDÉRANT l'entente signée le 6 juin 2011 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Municipalité régionale de comté des Maskoutains concernant le partage des redevances versées par l'exploitant des carrières;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente oblige la Ville de Mont-Saint-Hilaire à soumettre annuellement un plan d'action et un budget à l'ensemble des parties pour adoption par résolution de leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le plan d'action et le budget 2017, définis à l'annexe " A ", jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 23 septembre 2016.

2016-352

MANDAT FIRME DUFRESNE HÉBERT COMEAU INC. - RÉGULARISATION DES NON-CONFORMITÉS DU LOT 2 348 874

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, daté du 21 janvier 2015 concernant l'aménagement d'un logement sans permis, la présence de chalets en arrière lot non conforme et l'état du système de traitement des eaux usées, notamment, les installations septiques du lot 2 348 874 au cadastre du Québec, situé au 1074, chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une résidence isolée au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.L.R.Q. c.Q-2, r.22)*;

CONSIDÉRANT l'avis final transmis au propriétaire le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la Ville de Mont-Saint-Hilaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c.Q-2)* et le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.L.R.Q. c.Q-2, r.22)*;

CONSIDÉRANT QUE le 21 décembre 2015, Dufresne Hébert Comeau inc. a déposé une requête introductive d'instance en vertu de l'article 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur la qualité de l'environnement* et le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* dans le dossier portant le numéro 750-17-002799-157 de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire refuse et/ou néglige de prendre les mesures nécessaires et d'effectuer les travaux appropriés afin de rendre son immeuble conforme à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil ratifie l'ensemble des procédures déposées au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire dans le dossier portant le numéro 750-17-002799-157 de la Cour supérieure du Québec.

Que ce conseil mandate la firme Dufresne Hébert Comeau inc. pour entreprendre et continuer toutes les démarches nécessaires auprès du propriétaire du lot 2 348 874 au cadastre du Québec, afin que des travaux soient effectués pour rendre l'immeuble conforme à la réglementation en vigueur, et à défaut, d'entreprendre toutes les démarches permettant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire de réaliser ces travaux aux frais du propriétaire.

2016-353

**ACQUISITION - LOT 3 365 525 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE-
GROUPE FONCIER BROSSARD - MANDAT AU NOTAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2013-327, adoptée par le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de sa séance ordinaire tenue le 3 septembre 2013, laquelle autorisait la signature d'une option d'achat par la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant le lot 3 365 525 au cadastre du Québec, d'une superficie de 16 885,50 mètres carrés, propriété de Groupe Foncier Brossard inc., et ce, pour une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT la résolution 2015-354, adoptée par le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de sa séance ordinaire tenue le 2 novembre 2015, laquelle autorisait la signature d'une prolongation de l'option d'achat du lot 3 365 525 au cadastre du Québec, et ce, jusqu'au 1^{er} juin 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-179, adoptée par le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire lors de sa séance ordinaire tenue le 2 mai 2016, laquelle autorisait la signature d'une seconde prolongation de l'option d'achat dudit lot, et ce, jusqu'au 30 septembre 2016 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquière de Groupe Foncier Brossard inc., le lot 3 365 525 au cadastre du Québec, d'une superficie de 16 885,50 mètres carrés.

Que la présente acquisition soit faite pour la somme de 1 700 000,00 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les conditions indiquées à l'option d'achat du lot 3 365 525 au cadastre du Québec et aux deux (2) prolongations d'option d'achat dudit lot mentionnées ci-dessus.

Que l'acquisition de ce lot par la Ville de Mont-Saint-Hilaire est conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt numéro 1229, intitulé: " Règlement décrétant l'acquisition par la Ville de Mont-Saint-Hilaire de l'immeuble portant le numéro de lot 3 365 525 au cadastre du Québec pour la construction d'une école primaire et autorisant le paiement d'honoraires professionnels et décrétant un emprunt de un million neuf cent quinze mille dollars (1 915 000,00 \$) nécessaire à cette fin ".

Que la trésorière, soit et est autorisée à signer le bon de commande FI 16114, payable à même le poste budgétaire 58-218-12-293, et ce, dès l'entrée en vigueur du règlement numéro 1229.

Que les honoraires de notaire sont à la charge de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant M^e Nathalie Carrier, notaire, tout document ou acte donnant effet à la présente.

2016-354

**ACQUISITION DU LOT 1 816 978 ET SERVITUDE DE CONSERVATION ET DE
NON-CONSTRUCTION - MANDAT AU NOTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite acquérir le lot 1 816 978 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce lot une fois acquis, sera intégré à la Réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire, et fera l'objet d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction visant la protection des caractéristiques du patrimoine naturel et la gestion du milieu naturel en général en faveur du Centre de conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise l'acquisition du lot 1 816 978 au cadastre du Québec, d'une superficie de 5,24 hectares, au montant de 65 000,00 \$, en plus des frais accessoires.

Que la dite dépense décrite aux bons de commande AM 15033 et AM 16022, au montant de 32 500,00 \$, chacun, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-916-00-001, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que les honoraires de notaire sont à la charge de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil autorise la signature d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation et de non-construction en faveur du Centre de conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire pour ledit lot.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant un notaire de l'étude Handfield & Lalonde-Piecharski, notaires et conseillers juridiques, tout acte donnant effet à la présente.

2016-355

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des Services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le " Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ";

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des Services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire prévoit la formation de dix-neuf (19) pompiers et de huit (8) officiers, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique du Québec par l'intermédiaire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil présente une demande d'aide financière dans le cadre du " Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel " au ministère de la Sécurité publique du Québec, et qu'à cet effet, il transmette cette demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

2016-356

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - FEUX POUR PIÉTONS - CHEMIN DES PATRIOTES NORD / RUE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT la recommandation 2016-001 en date du 7 juin 2016 du comité de revitalisation du vieux village de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle propose que soient installés des feux pour piétons à l'intersection du chemin des Patriotes Nord et de la rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure a pour but de faciliter et sécuriser la traversée du chemin des Patriotes Nord et ainsi permettre l'accès à la Place du Quai;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de procéder à l'installation de feux pour piétons sur le chemin des Patriotes Nord, à l'intersection de la rue Sainte-Anne.

Que cette demande vise à optimiser la sécurité des piétons et des cyclistes qui circulent dans ce secteur pour, notamment, accéder à la Place du Quai.

2016-357

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - FEUX DE CIRCULATION - BOULEVARD DE LA GARE ET CHEMIN DES PATRIOTES NORD

CONSIDÉRANT l'achalandage des véhicules routiers à l'intersection du chemin des Patriotes Nord et du boulevard de la Gare en raison du développement domiciliaire du Village de la gare ainsi qu'à la présence de la gare située à l'extrémité de ce boulevard;

CONSIDÉRANT QUE le flot de véhicules entraîne une difficulté d'accès au chemin des Patriotes Nord via le boulevard de la Gare;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de procéder à l'installation de feux de circulation, à l'intersection du boulevard de la Gare et du chemin des Patriotes Nord.

Que cette demande vise à améliorer la sécurité des automobilistes et à contribuer à réduire les problèmes de retard et de file d'attente sur le boulevard de la Gare.

2016-358

**DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les écoles primaires situées sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire ont atteint leur pleine capacité d'occupation;

CONSIDÉRANT QUE cette situation fait en sorte que plusieurs élèves doivent être déplacés dans des écoles des municipalités environnantes ce qui engendre du temps de transport pouvant atteindre jusqu'à près de deux (2) heures par jour;

CONSIDÉRANT QUE cette situation implique également que des frères et soeurs ne peuvent fréquenter la même école;

CONSIDÉRANT QUE les élèves ainsi déplacés n'ont aucune garantie de faire toutes leurs études à la même école primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite vigoureusement l'implantation d'une école primaire dans le secteur de la gare et qu'à cet effet, un terrain est en cours d'acquisition, afin de le rendre disponible à la Commission scolaire des Patriotes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les demandes de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de la Commission scolaire des Patriotes, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'a pas octroyé les fonds nécessaires à l'établissement d'une nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil réitère sa demande auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin que ce dernier octroie les fonds nécessaires à la construction d'une nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire dans le secteur de la gare, et ce, tel que demandé par ses citoyens de même que par la Commission scolaire des Patriotes.

Que ce conseil confirme audit Ministère qu'il est prêt à évaluer toutes les options de collaboration pouvant être envisagées dans le but d'atteindre l'objectif d'implantation rapide de cette nouvelle école.

2016-359

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2016 DU COMITÉ DE LA
CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 31 août 2016 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2016-020-R : Stationnement - rue des Démarieurs.
- 2016-021-R : Dos d'âne - rue Lavoie.
- 2016-022-R : Panneau d'arrêt - chemin Ozias-Leduc et rue Comtois.
- 2016-023-R : Traverse piétonnière - boulevard de la Gare.
- 2016-024-R : Circulation piétonnière - boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
- 2016-025-R : Dos d'âne - rue de la Betteraverie.
- 2016-026-R : Dos d'âne - rue Jean-Félix.
- 2016-027-R : Virage en « U » - boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et Grande Allée.
- 2016-028-R : Panneau d'arrêt - rue de l'Atlantique.
- 2016-029-R : Enseigne de rue - boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et rue Bernard.
- 2016-030-R : Éclairage de rue – rue Messier (intersection De Rouville).
- 2016-031-R : Piste cyclable - rue De Rouville.
- 2016-032-R : Signalisation - rue Blain.
- 2016-033-R : Vitesse et signalisation – Village de la Gare.
- 2016-034-R : Traverse piétonnière - rue Jolliet.
- 2016-035-R : Vitesse et éclairage de rue – rue Campbell.
- 2016-036-R : Stationnement - rue Pierre-Germain.
- 2016-037-R : Stationnement - rue de l'Atlantique.
- 2016-038-R : Panneau d'arrêt – rues George-Westinghouse et des Cheminots.
- 2016-039-R : Stationnement - rue Provencher.
- 2016-040-R : Signalisation - montée des Trente.

2016-360

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 septembre 2016 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- 2016-12-R : Conférence de l'Association des Véhicules Électriques du Québec présentée à Mont-Saint-Hilaire

2016-361

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2016 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 septembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2016-362

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2016-72, 2016-73, 2016-74, 2016-75 ET 2015-92

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 20 septembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2016-72 : 250, rue Provencher
Plans et recommandation 2016-123-R (annexe A)
- PIIA 2016-73 : 664, rue de l'Heure-Mauve
Plans et recommandation 2016-124-R (annexe B)
- PIIA 2016-74 : 508, rue du Havre
Plans et recommandation 2016-125-R (annexe C)
- PIIA 2016-75 : 1055, chemin de la Montagne
Plans et recommandation 2016-126-R (annexe D)
- Révision PIIA 2015-92 : 238-242, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2016-128-R (annexe E)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérées ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " E " pour en faire partie intégrante.

2016-363

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2016-71

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 20 septembre 2016 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2016-71 : 125, chemin des Patriotes Sud
Plans et recommandation 2016-122-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérée ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure numéro 2016-07 concernant le 1160, chemin des Patriotes Nord :

Aucune intervention.

2016-364

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2016-07 - 1160, CHEMIN DES PATRIOTES NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2016-07 présentée par la propriétaire de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 1160, chemin des Patriotes Nord.

Celle-ci vise l'implantation d'un agrandissement érigé sur pieux dans la cour arrière et comportant une superficie de 27,50 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro 845 prescrit une superficie maximale de 20 mètres carrés lorsque l'agrandissement d'un bâtiment principal ou la construction d'un solarium 4 saisons est réalisé sur pieux dans la cour et la marge arrière, permettant ainsi une dérogation de 7,50 mètres carrés, et ce, afin de rendre conforme le solarium 4 saisons existant, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, en date du 18 juillet 2016, portant le numéro de minute 17803, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2016-365

FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté, par sa résolution numéro 2013-190 adoptée à la séance du 6 mai 2013, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées nécessaire aux activités de la Ville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a lancé un processus d'appel d'offres public pour l'achat regroupé de sel de déglacage pour la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'Union des municipalités du Québec a procédé, lors de son assemblée du 16 juin 2016, à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Technologie de dégivrage Cargill;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve l'achat de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2016-2017 au montant de 90,32 \$ par tonne métrique de la firme Technologie de dégivrage Cargill;

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 21 septembre 2016.

Que pour les mois d'octobre à décembre 2016, l'achat décrit au bon de commande TP 16032, au montant de 41 330,48 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-626 et que l'achat décrit au bon de commande TP 16033, au montant de 4 153,82 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-325-00-626, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-366

MANDAT D'ASSISTANCE POUR LA CONCEPTION D'UN RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION EN MODE NUMÉRIQUE - PRODUCTION ÉLECTRONIQUE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le mandat de Production Électronique inc., au montant de 20 651,81 \$, incluant les taxes, dans le cadre du mandat pour la conception d'un réseau de radiocommunication en mode numérique.

Que le mandat est accepté en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 7 septembre 2016.

Que la dépense, décrite au bon de commande IN 16023, au montant de 20 651,81 \$, incluant les taxes, est payable à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), remboursable sur une période de 5 ans, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-367

CONTRAT ING 2016-17 - RUE DES CHARDONNERS - PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES URBAINES - LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Entreprises Michaudville inc., au montant de 756 000,00 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2016-17 quant à des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie (bordures et pavage) relatifs au prolongement des infrastructures urbaines de la rue des Chardonnerets, phases " A " et " B ", étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que l'approbation de cette soumission est conditionnelle à la signature d'une entente avec le requérant, soit Habitation Pépin inc., et ce, conformément au règlement numéro 1211 sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que l'approbation de cette soumission est également conditionnelle au dépôt par le requérant:

- D'une lettre de garantie bancaire additionnelle au montant de 108 900,01 \$, incluant les taxes, pour couvrir les travaux des phases " A ", " B " et " C ". Une lettre de garantie bancaire au montant de 1 051 130,11 \$, incluant les taxes, est déjà déposée à la Ville de Mont-Saint-Hilaire par le requérant, totalisant ainsi une garantie au montant de 1 160 030,12 \$, incluant les taxes.
- D'un chèque visé additionnel au montant de 87 738,72 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais d'honoraires professionnels d'ingénierie (étude géotechnique, mise à jour des plans et surveillance des travaux, marquage des arbres et frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux), les frais de publication sur le SÉAO, ainsi que les honoraires d'avis publics, d'arpentage légal et de notaire. Des chèques visés au montant total de 36 015,35 \$, incluant les taxes, sont déjà déposés à la Ville de Mont-Saint-Hilaire par le requérant, totalisant ainsi un montant de 123 754,07 \$, incluant les taxes, pour couvrir les frais reliés à ce projet.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Daniel Desroches, directeur général, contenue dans son rapport en date du 23 septembre 2016.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-368

CONTRAT ING 2016-09 - TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE DIVERSES RUES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ORDRE DE CHANGEMENT N° OC-1

CONSIDÉRANT la résolution 2016-238 adoptée par le conseil municipal lors de sa séance tenue le 6 juin 2016, laquelle octroyait le contrat ING 2016-09 pour des travaux de voirie rue de Montplaisant, place Bruyère et des travaux de resurfaçage sur diverses rues, selon l'option 1 pour la partie A du contrat (travaux de voirie) et selon l'option 2 pour la partie B du contrat (travaux de resurfaçage), à Pavages Maska inc.;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux travaux de resurfaçage et de planage face aux entrées charretières de certaines rues sont requises pour pallier à la rétention d'eau devant ces entrées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accepte l'ordre de changement n° 1 relatif aux travaux de voirie rues de Montplaisant, place Bruyère et des travaux de resurfaçage sur diverses rues, dans le cadre du contrat ING 2016-09, au montant de 68 304,85 \$, incluant les taxes.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Denis Lefebvre, technicien en génie civil, Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 28 septembre 2016.

Que ladite dépense, décrite au bon de commande SI 16090, au montant de 68 304,85 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 55-992-12-555, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2016-369

PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU CONCERT ORGANISÉ PAR LA MONTÉE DES ARTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la participation de monsieur le conseiller Joseph Côté, au concert organisé par La Montée des Arts, le 8 octobre 2016, et autorise le remboursement de la dépense au montant de 65,00 \$ par personne.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Louis-Georges Cournoyer	Procédures d'approbation – plan d'urbanisme durable et programme particulier d'urbanisme zone A-16
M. Steve Timmins	Feux pour piétons intersection chemin des Patriotes Nord et rue Sainte-Anne
M. Paul Lamoureux	PIIA 2016-71 - 125, chemin des Patriotes Sud
Mme Denise Loiselle	Statut particulier – zone A-16 Assises sur la protection et la mise en valeur des collines montérégiennes CMM - membres du conseil d'administration
Mme Glenna McGuire	Développement de la zone A-16
Mme Carole Blouin	Stratégie pour le développement de la zone A-16
M. Jean-Marc Duval	Feux de circulation intersection rue Fortier
M. Jean-Luc Halde	Acquisition de lots par la Ville - zone de conservation Travaux chemin de la Montagne Accotements asphaltés - chemin de la Montagne
M. Louis Toner	Développement de la zone A-16
M. Pierre Nault	Développement de la zone A-16
M. Pierre Brazeau	Densité exigée au PMAD - Répartition entre les zones Mode de développement alternatif zone A-16 Consultations publiques notre MSH 2035 - méthodes utilisées

2016-370

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 22 h.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**